

**Rectorat**

**Bureau  
des inspecteurs  
d'académie  
inspecteurs  
pédagogiques  
régionaux**

MORONVAL Christian  
IA-IPR  
d' EPS  
Téléphone  
04 42 91 70 40/41/42  
Fax  
04 42 91 70 13  
Mél.  
Christian.moronval  
@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1**

Aix-en-Provence, le 13.09.2013

Christian MORONVAL  
Alain RHETY  
Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EPS

A

Mmes/Mrs les proviseur(e)s  
Mmes/Mrs les professeurs d'EPS

**Objet : Modification de la circulaire n° 2012-093 du 8.06.2012 (BOEN spécial n°5 du 19.07.2012) relative à l'évaluation de l'EPS aux baccalauréats généraux et technologiques**

Mesdames, Messieurs,

Nous attirons votre attention sur les modifications apportées à la circulaire citée en objet dans le cadre de la circulaire n° 2013-131 du 28.08.2013 parue au BOEN n°33 du 12.09.2013.

Ces modifications concernent le **point 3 'Le contrôle adapté'** :

- Paragraphe relatif aux inaptitudes temporaires en cours d'année.
- Paragraphe relatif aux sportifs de haut niveau pour l'enseignement facultatif.
- Paragraphe relatif au haut niveau scolaire pour l'enseignement facultatif.

Nous vous prions de prendre en compte ces dispositions pour la session 2014.

Recevez nos cordiales salutations.